

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 12 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi douze juin, à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune de LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au Pôle Brassens-Camus sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent·es :

Jean **TOUZEAU**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Grégoric **FAUCON**, Jannick **MORA**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Josette **BELLOQ**, Jean-Noël **GOETZ**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Geoffrey **RUIZ**, Maférima **DIAGNE**, Sylvie **JUQUIN**, Jean-Claude **FEUGAS**, Vincent **COSTE**, Keziban **YILDIZ**, Eric **LEROY**, Karima **TAJRI**, Tayeb **BARAS**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Olivier **MARTIN**, Marie-José **SALLABER**, Valdemar **CAMARINHA FÉLIX**, Maud **LEBLOIS**, Marouane **ACHRIT**, Céline **BOUTE**, Nicolas **LE BIGOT**, Levent **OZKAN**, Julie **RECHAGNEUX**, Serge **BLÛGE**, Richard **UNREIN**, Mathieu **BORDENAVE**, Stéphanie **HARTUNG**, Mónica **CASANOVA**.

Absent·es excusé·es ayant donné procuration :

Claude **DAMBRINE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),
Gemma **VERSCHUUR** (procuration Geoffrey **RUIZ**).

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

N° 2020/12.06/04.1

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT·ES DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DE LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur Grégoric FAUCON est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Jean TOUZEAU, maire, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Il est nécessaire de désigner un certain nombre de représentants de l'assemblée délibérante au sein de divers organismes.

La caisse des écoles publiques et laïques de la ville est un établissement public administratif qui a pour objet d'encourager et de faciliter l'ouverture des écoles élémentaires et maternelles sur la vie quotidienne et d'améliorer le fonctionnement, afin d'aider l'enfant à se construire toujours plus citoyen.

La caisse des écoles mène des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré.

La caisse des écoles est administrée par un comité technique composé :

- * du maire de Lormont - président,
- * de l'adjoint·e au maire délégué·e à l'éducation - vice-président·e,
- * de 2 conseillers municipaux désignés par le conseil municipal,
- * d'un membre désigné par la Préfète,
- * de l'Inspecteur de l'éducation nationale ou son représentant,
- * de 3 sociétaires répartis comme suit :
 - 2 enseignant·es,
 - 1 parent d'élève.

Les sociétaires sont élus pour trois ans lors de l'assemblée générale convoquée à cet effet.

Les élu·es, hors les président et vice-président·e, ainsi que les sociétaires sont pourvus de suppléant·es.

Il y a donc lieu de désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu les articles L2121-29 et L2121-33 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R212-26 du code de l'éducation (partie réglementaire, livre II, titre 1^{er}, chapitre II, section 2),

Vu le décret N° 60-977 du 12 septembre 1960 relatif aux caisses des écoles,

Vu les statuts de la caisse des écoles,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 mai 2020 relative à l'installation du conseil municipal – mandat 2020/2026 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant l'importance du rôle de la caisse des écoles dans la mise en place de la politique éducative de la municipalité ;

Considérant le lien entre le budget de la ville et celui de la caisse des écoles ;

Considérant qu'il y a lieu d'opérer de nouvelles désignations à l'issue des élections municipales du 15 mars 2020 ;

DÉCIDE

Article unique :
de désigner :

Titulaires :

YILDIZ Keziban – keziban.yildiz@lormont.fr

BARAS Tayeb – tayeb.baras@lormont.fr

Suppléants :

DIAGNE Maférima – maferima.diagne@lormont.fr

COSTE Vincent – vincent.coste@lormont.fr

pour représenter la Ville au sein de la **CAISSE DES ÉCOLES**.

VOTE :

POUR :

29 – Groupe majoritaire « Nous, Lormont »,

ABSTENTIONS :

2 - Groupe « Naturellement Lormont »,

1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste »,

CONTRE :

3 – Groupe « Lormont, Ville Française ».

Le maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 24 août 2020

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le maire,
Jean TOUZEAU